

ORDIVAL

NOTE D'INFORMATION AUX PARENTS



Dans le cadre de sa politique en faveur de la réussite éducative et de la réduction de la fracture numérique, le Département du Val-de-Marne met à disposition de chaque élève entrant en classe de 6ème un ordinateur portable individuel appelé "Ordival".

Objectifs de l'initiative :

Favoriser l'égalité des chances dans l'accès au numérique.

Accompagner les apprentissages scolaires en mettant à disposition un outil pédagogique moderne.

Préparer les élèves aux compétences numériques indispensables au XXI^e siècle.

Caractéristiques du matériel :

Ordinateur portable léger et adapté aux usages scolaires.

Logiciels et applications éducatives préinstallés (libres ou sous licence).

Connexion sécurisée à l'environnement numérique de travail (ENT).

Filtrage Internet pour un usage sécurisé.

Utilisation de l'ordinateur :

Cet outil est mis à disposition gratuitement à votre enfant pour toute la durée de sa scolarité au collège.

L'ordinateur doit être utilisé principalement à des fins pédagogiques, à la maison comme au collège.

L'élève et sa famille sont responsables de la bonne utilisation et de l'entretien de l'équipement.

Engagements des familles :

Un contrat de prêt vous sera remis, à signer par un responsable légal.

Une charte d'usage du numérique devra également être signée par l'élève et ses parents.

En cas de perte, de vol ou de dégradation, une déclaration devra être faite et les conditions de remplacement ou de réparation seront précisées selon les modalités fixées par le Département.

Remise de l'ordinateur :

La distribution de l'ordinateur se fera au collège le 13 novembre à 18 heures. Une courte session de présentation sera organisée pour expliquer son fonctionnement et son usage en milieu scolaire.